

Février 2024 Maison Vaudagne

Centre Aéré

Pour les enfants de 4 ans révolus à 9 ans

Du lundi 19 février au vendredi 23 février 2024

Horaires:

08h00 à 09h00 Accueil des enfants à la Maison Vaudagne

09h00 à 17h30 Déroulement des activités

17h30 à 18h00 Retour des enfants à la Maison Vaudagne

Tarif pour la Semaine

Revenu Déterminant Unifié (RDU)	Pour I enfant	Pour 2 enfants	Pour 3 enfants
Moins de 30'000	50	90	120
de 30'001 à 42'000	60	110	150
de 42'001 à 54'000	75	140	195
de 54'001 à 66'000	90	170	225
de 66'001 à 84'000	105	200	270
de 84'001 à 102'000	130	250	360
de 102'001 à 138'000	175	340	495
de 138'001 à 174'000	215	420	615
de 174'001 à 210'000	250	490	720
Plus de 210'001	270	530	780

Camp Neige aux Diablerets

Pour les enfants de 8 ans à 12 ans

Du lundi 19 février au vendredi 23 février 2024

<u>Horaires:</u>

Lundi 19 février : Accueil dès 8h30, départ à 9h00 de la Maison Vaudagne

Vendredi 23 février : Retour dès 17h30 à la Maison Vaudagne

Tarif pour la Semaine

Pour le I ^{er} enfant	Pour le 2 ^{ème} enfant	Pour le 3 ^{ème} enfant
280	250	220



Dès le lundi 15 janvier 2024 à 8h sur:

www.maisonvaudagne.ch

Conditions d'Inscriptions

Le nombre de places est limité et la priorité est donnée aux familles inscrites aux activités du mercredi.

Une confirmation écrite de l'inscription, des informations générales ainsi qu'une facture vous seront envoyé à partir du **22 janvier 2024**.

Nous vous remercions de veiller à ce que vos éventuels paiements en cours avec la Maison Vaudagne soient à jour lors de l'inscription.

Tarif et Paiement

Le paiement de la semaine doit se faire à l'échéance indiquée sur la facture.

En cas de difficultés financières, un paiement en plusieurs fois est possible, n'hésitez pas à nous contacter.

Le tarif est fixé par la Fondation genevoise pour l'Animation Socioculturelle (FASE).

Il se calcule sur la base de l'attestation annuelle 2022 (revenus de référence 2020) du Revenu Déterminant Unifié (RDU*).

Le paiement s'effectue par BVR. Tout paiement au prorata est exclu.

*Le RDU s'obtient auprès du **Centre de Compétences du RDU (CCRDU)** ou sur le site https://www.ge.ch/mon-revenu-determinant-unifie-rdu/obtenir-mon-attestation-rdu

Annulation

Toute annulation doit parvenir par écrit (mail) <u>au secrétariat</u> maximum 10 jours ouvrables avant le début de l'activité, soit avant le **5 février 2024**. Sans cela, le prix de la semaine est dû.

Remboursement en cas de maladie ou accident et <u>uniquement sur présentation d'un certificat</u> <u>médical</u>.